

Le combat pour un patrimoine unique

Sur la Cléry, on compte une trentaine de moulins dont les propriétaires sont inquiets. L'Association du bassin de la Cléry est montée au créneau.

Pascale Auditeau
pascale.auditeau@centrefrance.com

Depuis quelques années, un combat oppose les propriétaires de moulins aux services de l'État. L'enjeu, la continuité écologique, c'est-à-dire la bonne circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau. Les uns et les autres seraient bloqués dans leur cheminement par les ouvrages présents sur les rivières, ce qui conduirait à l'appauvrissement de la faune aquatique.

Un travail de conseil des propriétaires

Fabrice Bassot est le propriétaire du moulin du Boutoir, à Chantecoq, un bien appartenant à sa famille depuis des décennies. Il est aussi le président de l'Association du bassin de la Cléry (ABC). Celle-ci existe depuis 30 ans, mais depuis 2019, ses membres sont mobilisés pour sauver le patrimoine des bords de la rivière gâtinaise, qui compte pas moins de 36 moulins sur ses rives.

Il y a deux ans, les propriétaires d'ouvrages ont, en effet, reçu de la Direction départementale



INSTALLATION. Fabrice Bassot est l'heureux propriétaire d'un moulin sur les bords de la Cléry. PHOTO P. A.

des territoires (DDT) un courrier les informant de la volonté de supprimer leur droit d'eau et de l'obligation de laisser les vannes ouvertes d'octobre à mars afin de favoriser les flux d'eau. De son côté, l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) travaille sur un diagnostic de chacun des ouvrages, en collaboration avec les propriétaires.

Pour Fabrice Bassot, prétendre que les rivières sont en mauvais état du fait de la présence de moulins est un argument qui n'a

guère de sens. « Les moulins sont là depuis plus de 800 ans et jusque-là, il n'y a pas eu de problème de continuité écologique : il y avait des poissons dans les rivières, malgré les obstacles que peuvent être des arbres tombés ou les moulins », défend le président de l'association. « Il y a en revanche quelque chose dont personne ne parle jamais, c'est la qualité de l'eau et l'incidence des activités humaines le long des cours d'eau. Il y a de gros problèmes de pollution dans la Cléry. »

Le courrier de la DDT a suscité une véritable levée de boucliers chez les amoureux de ce patrimoine plus que centenaire que sont les moulins. Ils ont reçu le soutien de parlementaires comme les sénateurs du Loiret Jean-Pierre Sueur (*qui a pris l'exemple des moulins de la Cléry, au Sénat, lors du débat sur le projet de loi « Climat » n°dlr*) et Hugues Saury, entre autres.

Le président d'ABC, dont le moulin fonctionne et produit de l'électricité, estime qu'il faut aujourd'hui cultiver le dialogue

et sortir de tout dogmatisme. Sur l'ouverture des vannes d'octobre à mars, par exemple : « Il faut les ouvrir à des périodes pertinentes et réaliser un diagnostic moulin par moulin. Certains alimentent des étangs qui se retrouveraient six mois au plus bas. Pour la faune, ce ne serait pas très bon. »

Fabrice Bassot plaide aussi pour des actions réfléchies. « Dès qu'il y a une crue, j'ai proposé qu'on se coordonne avec les différents acteurs, comme la fédération de pêche, les agriculteurs, pour ouvrir les vannes. Et ça fait trois ans que ça fonctionne. En cas d'absence, toute personne qui a un moulin sur la Cléry doit aussi pouvoir solliciter une deuxième personne, qui a les clés, et qui peut ouvrir les vannes. Ce sont le genre de choses que nous mettons en place avec les propriétaires. »

L'association travaille également sur les diagnostics de chaque moulin, en utilisant de très nombreux documents comme la carte de Cassini, les photos aériennes, les cadastres anciens et récents, les cartes IGN et les règlements d'eau qui disent comment chaque ouvrage doit fonctionner et comment il doit être tenu. « Chaque propriétaire a des droits et des devoirs. Nous sommes aussi là pour donner des conseils techniques, orienter vers des artisans. Sur le fonctionnement, on ne réinvente rien : on se base juste sur des décrets d'époque. Ce que nous vivons aujourd'hui est unique en Europe : il y a déjà eu plus de 4.000 destructions de moulins en France. » ■